



Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
5 décembre 2024

Date d'affichage :
5 décembre 2024

Objet

N°24.12.11 – 053

Demande de labellisation d'une
structure information jeunesse

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Frédérique CHARPENEL (Maire).

Présents : Frédérique CHARPENEL, Alain CAUNEGRE, Isabelle LABEYRIE, Serge VIAROUGE, Isabelle MAINPIN, Patrick BEDAT, Corinne MANCIDOR, Sébastien FAISSOLLE, Aurélie BERNEDE, Jean BOUHAIN, Elisabeth DA SILVA, Michel CASTETS, Sandra TOLLIS, Michel DESTENAVE, Marion GATEAU, Jihane THELU, Rose-Marie BEGUERIE, Hélène GUIRLE, Aurélie SOUBESE, Philippe SAINT MARTIN, Sébastien TEULE.

Absents : Florence CATUS, Delphine ALLEGRE, Dominique PERRON, Pascal SCHWINDOWSKY, Michel LABOILLE-MORESMAU, Olivier PEANNE, Florian DEYGAS, Elodie MONTERO.

Procuration : Florence CATUS donne procuration à Corinne MANCIDOR – Delphine ALLEGRE donne procuration à Marion GATEAU – Pascal SCHWINDOWSKY donne procuration à Frédérique CHARPENEL – Florian DEYGAS donne procuration à Aurélie SOUBESE – Olivier PEANNE donne procuration à Philippe SAINT MARTIN

Secrétaire de séance : Marion GATEAU

La mairie de Soustons dans le cadre de sa politique Jeunesse a la volonté de poursuivre le développement de l'accompagnement de la Jeunesse.

La mairie de Soustons à travers le service du Pôle Enfance Jeunesse et Sports participe au réseau jeunesse, et aux actions d'Information Jeunesse coordonnés et initiés par MACS.

Dans la logique de maillage du territoire et de rapprocher les services au plus près des jeunes, la mairie de Soustons souhaite obtenir une labellisation par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport (SDJES) et le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) Aquitaine pour l'ouverture d'une Structure Information Jeunesse à Soustons.

Cette Structure Information Jeunesse permettra d'apporter des réponses adaptées à tous les jeunes, sur l'ensemble des questions qui les préoccupent : accès à la vie professionnelle, démarches administratives, vacances, sports, loisirs, étranger... en lien avec le réseau jeunesse de MACS, les services de la collectivité et des partenaires comme la Mission Locale.

Cette labellisation permet également de bénéficier des ressources documentaires et numériques du CRIJ Aquitaine.

Par ailleurs, la Convention Territoriale Globale de service aux jeunes et aux familles (CTG) renouvelée avec la CAF des Landes pour la période 2023-2026, réaffirme la nécessité d'informations et d'accompagnement des jeunes, favorisant leur autonomie.

Contexte législatif :

En conformité avec le décret n° 2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la refonte du label « Information jeunesse », il est demandé au conseil municipal de confirmer le souhait de labelliser le Pôle Enfance Jeunesse et Sports en structure IJ. Le dossier de candidature sera déposé en février 2025 et instruit le 30 avril 2025 par les services de l'Etat, après avis de la commission régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative.



La labellisation « IJ » permettra de poursuivre l'accompagnement des jeunes dans une dynamique collective d'amélioration continue entre les structures labellisées, mais également avec les autres structures qui délivrent de l'information spécialisée : logement, santé, formation, mobilité, emploi....

Objectifs du label IJ :

- Privilégier les critères qualitatifs centrés sur les usagers ;
- Renforcer l'ancrage territorial de l'information jeunesse ;
- Accompagner la transition numérique des structures ;
- Développer la participation des jeunes aux politiques publiques.

Contreparties mises en place et financées par l'Etat :

- Utilisation du logo « IJ » ;
- Participation aux actions locales ou nationales du réseau IJ ;
- Formation des personnels au respect des normes attestées par le label ;
- Utilisation des outils élaborés par le CIDJ (Centre d'information et de documentation jeunesse) et le CRIJ (Centre régional d'information jeunesse) ;
- Utilisation de l'application « boussole des droits ».

Vu le code général des collectivités territoriales,

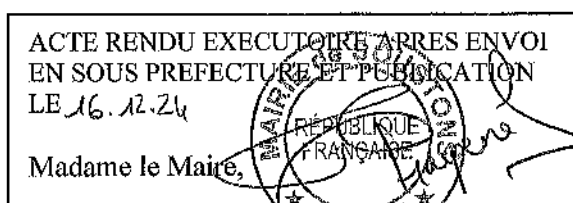
Considérant les orientations de la Convention Territoriale Globale d'offre de services aux familles reconduite par la CAF pour la période 2023-2026,

Considérant les missions d'information du Pôle Enfance Jeunesse et Sports de la Commune de Soustons en matière d'accompagnement du public dans de nombreux domaines tels que les modes d'accueils, la scolarité, le sport, l'accompagnement des jeunes et des familles ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la demande de labellisation du Pôle Enfance Jeunesse et Sports en structure Information Jeunesse « IJ » ;
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant de signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.



Soustons, le 12 décembre 2024,
Madame le Maire,

Frédérique CHARPENEL
40140